

**MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille onze, le 30 août à 18h30.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Alexis Manac'h,
Jérôme Cochenec, Sylvie Birhart, Jean Faillard, Anita Daniel, Berc'hed Troadec Cadoudal

Absents: Carole le Boulanger, excusée, procuration à Berc'hed Troadec Cadoudal

Jean Faillard, excusé, procuration à Alexis Manac'h

Convocation: 5 août 2011

Secrétaire de séance: Sylvie Birhart

Objet : Protection du captage

A la suite des enquêtes publiques conduites par le Commissaire enquêteur dans le cadre de la protection du captage de la Vierge (enquête parcellaire et enquête préalable à la déclaration d'utilité publique) des Rapports d'enquête ont été remis à la municipalité le 13 août 2011. Le Conseil municipal, ayant été saisi de la substance de ces documents et notamment des conclusions du Commissaire enquêteur, décide après en avoir délibéré :

- de prendre note du contenu de ces conclusions ;
- de donner mandat au maire d'entreprendre toutes actions nécessaires pour lever les réserves mentionnées dans les conclusions relatives à la déclaration d'utilité publique (clôture complète du périmètre immédiat; sécurisation du transformateur par EDF et suivi de la situation pour son déplacement ultérieur) ;
- d'exprimer ses remerciements à Mme Odile Jannin-Goupil pour la qualité du travail accompli.

Le Conseil décide en outre d'envisager si nécessaire le recours à un tiers négociateur pour l'achat de terrains et la négociation d'indemnités éventuelles correspondant à des parcelles situées dans le périmètre de protection (périmètre rapproché A) du captage. Il charge le 3^{ème} adjoint de prendre notamment l'attache de la Chambre départementale d'agriculture pour identifier un prestataire de services adéquat et mandate sa Commission Eau-Assainissement pour suivre cette affaire en son nom en tant que de besoin.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT